

Bureau syndical du 12 septembre 2019

DELIBERATION N° 2019-09-067

Autorisation de signature du MAPA Travaux - Travaux de Serrurerie et de Métallerie

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six septembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
Présente : Madame : SOTTY Marie-Laurence.			
Absents : Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.			

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 18/09/2019
 et de la publication de l'acte le: 18/09/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190912-2019-09-067-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2019
 Date de réception préfecture : 18/09/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Travaux, a été lancée en Procédure non formalisée de type Marché A Procédure Adaptée au vu de son montant, sous la forme d'un accord cadre multi attributaire, limité à trois titulaires par lot, sans minimum avec un maximum par période.

Elle se compose de différents lots selon la localisation géographique définis comme suit :

- Lot 1 -Secteur Nord (Grand Bastia.)
- Lot 2 – Centre ouest (Balagne centre Corse)
- Lot 3 – Sud Ouest (Grand Ajaccio)
- Lot 4- sud Est (Plaine Orientale -extrême sud)

Ces accords cadre auront une durée d'exécution de 12 mois partant de sa notification et seront reconductibles expressément 3 fois 12 mois. Ces contrats s'exécuteront par marchés subséquents. Les prestations seront imputées en section de fonctionnement et en investissement

Le montant maximum budgétaire par tranche de 12 mois est pour:

- Lot 1 : 100.000 € HT
- Lot 2 : 100.000 € HT
- Lot 4 : 100.000 € HT
- Lot 5 : 100.000 € HT

Par suite des travaux d'analyse des offres reçues effectués par la Commission d'Appel d'Offres du SYVADEC, il est décidé de procéder aux choix des candidats titulaires des accords-cadres.

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ces contrats, il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation les accords-cadres multi-attributaires avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 : AC2I, Société Insulaire Pétrolière
- Pour le lot 2 : AC2I, Société Insulaire Pétrolière
- Pour le lot 3 : AC2I, Société Insulaire Pétrolière
- Pour le lot 4 : AC2I, Société Insulaire Pétrolière

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 septembre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190912-2019-09-067-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords cadre multi attributaire suivants :
 - Pour le lot 1 dont le montant maximum par période est de 100.000 € HT: AC2I, Société Insulaire Pétrolière
 - Pour le lot 2 dont le montant maximum par période est de 100.000 € HT: AC2I, Société Insulaire Pétrolière
 - Pour le lot 3 dont le montant maximum par période est de 100.000 € HT: AC2I, Société Insulaire Pétrolière
 - Pour le lot 4 dont le montant maximum par période est de 100.000 € HT: AC2I, Société Insulaire Pétrolière
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés subséquents à intervenir
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190912-2019-09-067-DE
Date de télétransmission : 18/09/2019
Date de réception préfecture : 18/09/2019